

COMITE EUROPEEN  
DES FABRICANTS DE SUCRE  
CEFS  
182, avenue de Tervuren  
1150 – Brussels  
Tel.: 322/762 07 60

EUROPEAN FEDERATION OF FOOD  
AGRICULTURE AND TOURISM  
EFFAT  
38, rue fossé aux loups  
1000 – Brussels  
Tel.: 322/218 77 30

## **NOTE POUR LA PRESSE**

### **CONFERENCE EFFAT-CEFS**

*Améliorer l'employabilité dans l'industrie sucrière européenne*

*dans un contexte de restructuration*

**28 octobre 2009**

#### **Responsabilité Sociale des Entreprises dans l'industrie sucrière**

Depuis le début de la réforme du régime sucrier en 2006, environ la moitié des sucreries ont été fermées et plus de 10 000 emplois directs ont été perdus. En février 2003 les partenaires sociaux de l'industrie sucrière ont signé un code de conduite ambitieux. Ils rédigent chaque année un rapport de mise en oeuvre (voir le site conjoint [www.eurosugar.org](http://www.eurosugar.org)).

Lors de la session plénière de leur comité de dialogue sectoriel en février 2008, ils ont reconnu que, dans le contexte de la réforme du régime sucrier et du changement industriel, il n'était plus possible de garantir un emploi sur une longue durée aux salariés dans une même entreprise. Ils ont alors décidé de développer un projet visant à améliorer l'employabilité dans le secteur sucrier. Ces travaux sont menés dans le cadre de la norme 7 du Code de Conduite indiquant qu' « *en cas de restructuration, l'industrie sucrière agit d'une manière socialement responsable. Toutes mesures sont prises en vue d'améliorer l'employabilité du personnel* ».

Le projet "employabilité" a été lancé en décembre 2008 avec le soutien financier de la Commission Européenne. Le résultat final sera présenté lors de la session annuelle du comité de dialogue sectoriel, qui se tiendra le 26 février 2010. Les travaux en cours visent à :

- . proposer une définition conjointe du concept d'employabilité dans l'industrie sucrière ;
- . analyser les besoins de l'industrie sucrière en termes de compétences ;
- . approfondir un certain nombre d'exemples de bonne pratique dans le secteur sucrier et en dehors de ce secteur.

A l'aide du Code de Conduite, les partenaires sociaux européens – dans le cadre de leur mandat – se sont appliqués à gérer et anticiper la restructuration dans un esprit de confiance, de compréhension mutuelle et de communication constructive. Les sociétés se sont efforcées de soutenir les salariés perdant leur emploi au-delà de leurs obligations légales. A noter que – même si nul n'aurait pu imaginer en 2005 l'ampleur de la réforme et de ses conséquences sociales et humaines – il n'y a pas pratiquement eu de conflit social depuis lors.

### **Nouveaux défis à relever pour l'industrie sucrière**

Une situation tout-à-fait nouvelle se présente pour la campagne 2009/10 avec :

- . la mise en oeuvre complète du nouveau régime sucrier ;
- . la libéralisation totale des importations en provenance des Pays les Moins Avancés et des pays ACP.
- . D'exportateur net avant la réforme, l'Union est en passe de devenir l'un des plus grands importateurs du monde.
- . Notons en outre que l'Union n'est plus autosuffisante et dépend maintenant des pays tiers pour 25% de son approvisionnement.

### **Messages des partenaires sociaux européens**

Dans son communiqué de presse de mars 2009, la Commission se félicite du succès de la réforme du régime sucrier à la fin du processus de restructuration. Les efforts qu'a dû consentir l'industrie sucrière ont toutefois été considérables : près de 6 millions de sucre du quota abandonnés en quatre ans, la fermeture de pratiquement la moitié des sucreries, la perte de plus de 10 000 emplois directs. La réforme ne sera réellement une réussite que si la Commission et les décideurs politiques :

- **Assurent une gestion de marché capable de maintenir l'équilibre du marché du sucre européen, en particulier au regard des importations de sucre et de produits sucrés arrivant dans l'Union.** Toute concession additionnelle accordée dans le cadre des négociations bilatérales, régionales, multilatérales – s'ajoutant aux efforts déjà réalisés pour la réforme – est susceptible de mettre en danger la durabilité de l'OCM sucre, d'avoir des répercussions sur la production et donc sur l'emploi.
- **Réexaminent l'affectation du solde du fonds de restructuration non encore utilisé.** Ce fonds a été financé par la profession sucrière et devrait être attribué à la profession sucrière afin de l'aider à gérer au mieux une situation de restructuration qui se poursuit.
- **Assurent une cohérence entre les politiques communautaires du commerce extérieur et de l'agriculture.** Ceci est vital pour la survie de l'industrie sucrière européenne, la capacité des sociétés à rester rentables et compétitives sur le marché tout en continuant à offrir à leurs salariés des perspectives d'emploi et d'employabilité.

### **Contacts**

Norbert KAILICH : Président du Groupe de Travail des Affaires sociales du CEFS – Tel. 49/621/421 0  
norbert.kailich@suedzucker.de

Marie Christine RIBERA : Directeur Général du CEFS – Tel 322-762 07 60 – cefs@cefs.org

Harald WIEDENHOFER : Secrétaire Général de l'EFFAT – Tel. 322-218 77 30 – [effat@effat.org](mailto:effat@effat.org)